



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation GREEN&CLEAN SD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC]

désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

METASYS Medizintechnik GmbH

Florianistrasse 3

Österreich-6063 Rum bei Innsbruck

Téléphone: *43-512-205420

Télécopie: *43-512-205420-7

E-mail: sebastian.geiger@metasys.com

Service responsable de l'information: ENT

Renseignement téléphone: *43-512-205420

Renseignement fax: *43-512-205420-7

E-mail (personne compétente): sebastian.geiger@metasys.com

www.metasys.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf München *49-(0)89-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

description des dangers

Désignation des dangers:

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC. Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Indications diverses

Le produit est appliqué au pistolet ou au pulvérisateur.

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers pour la santé

Eye Irrit. 2

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Risques physiques

Flam. Liq. 3

consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Informations générales:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1/3.2 Substances/Mélanges

Composants dangereux

| | |
|--|---------|
| éthanol | 45 % |
| CAS 64-17-5 | |
| EC 200-578-6 | |
| INDEX 603-002-00-5 | |
| Flam. Liq. 2, H225 | |
| propan-2-ol | 15 % |
| CAS 67-63-0 | |
| EC 200-661-7 | |
| INDEX 603-117-00-0 | |
| Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336 | |
| glyoxal à ...% | <=0,2 % |
| CAS 107-22-2 | |
| EC 203-474-9 | |
| INDEX 605-016-00-7 | |
| Muta. 2, H341 / Acute Tox. 4, H332 / Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 | |



| | |
|--|---------|
| chlorure de didécylidiméthylammonium | <=0,2 % |
| CAS 7173-51-5 | |
| EC 230-525-2 | |
| INDEX 612-131-00-6 | |
| Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

après contact avec la peau

Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec :
Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Informations complémentaires

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Chlorure d'hydrogène (HCl). Oxydes nitriques (NO_x). Monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Procédés de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser :

Eau.

Indications diverses

Éliminer immédiatement les fuites.



6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Indications diverses

Pour éviter les risques d'incendie, les matériaux contaminés doivent être stockés dans les récipients spécialement construits pour le stockage ou dans des conteneurs métalliques munis de couvercles étanches à fermeture automatique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de:
Agents oxydants.
Le produit:
Inflammable. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec :
Agents oxydants.

Classe de stockage

Entzündliche flüssige Stoffe.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

température de stockage

Valeur 5 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail**

| n°CAS | Agent | LTV | STV | remarque |
|---------|-------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| 67-63-0 | Propan-2-ol | 500 mg/m ³ 200 ppm | 1000 mg/m ³ 400 ppm | |
| 64-17-5 | Ethanol | 960 mg/m ³ 500 ppm | 1920 mg/m ³ 1000 ppm | Switzerland Switzerland |

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (<http://limitvalue.ifa.dguv.de/>)Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (<http://amcaw.ifa.dguv.de/>)**8.2 Contrôle de l'exposition****Protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Protection yeux/visage**Protection oculaire appropriée:**

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau**Protection des mains:****Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués :

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile).

Caractéristiques exigées:

imperméable aux liquides.

Temps de pénétration <8 h**Epaisseur du matériau des gants** 0,1 mm**Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures:** <30 min**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****aspect****État physique**

liquide

Couleur

incolore



Odeur

Alcool

| | paramètre | Méthode - source - remarque |
|---|------------------------|--|
| Taux d'évaporation | | non déterminé |
| Point de fusion/point de congélation | | non déterminé |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 78 °C | |
| inflammabilité | | non déterminé |
| Limite supérieure d'explosivité | 15 Vol-% | |
| limite inférieure d'explosivité | 2 Vol-% | |
| Point éclair (°C) | 23 °C | Point éclair (°C): DIN EN 22719 (10/2003: remplacé par DIN EN ISO 2719) |
| Température d'auto-inflammabilité | | non déterminé |
| Température de décomposition | | non déterminé |
| pH | | neutre |
| Soluble (g/L) dans | | non déterminé |
| Solubilité dans les corps gras | | non déterminé |
| Solubilité dans l'eau | | complètement miscible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | | non déterminé |
| Pression de vapeur | | non déterminé |
| Densité de la vapeur | | non déterminé |
| Densité relative | 0,89 g/cm ³ | Temperature 20 °C |
| caractéristiques des particules | | non déterminé |

9.2 Autres informations

Point de congélation <0 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

En cas d'échauffement:
Risque d'inflammation.



10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë >5000 mg/kg

Dose efficace

ETAmix calculé:

Espèce:

Rat.

Temps d'exposition: 48 h

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité pour la daphnia >10 mg/L

Dose efficace:

EC50:

Temps d'exposition: 48 h

espèce:

Daphnia magna

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code des déchets produit 070699

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

déchets non spécifiés ailleurs



Après utilisation conforme

Code des déchets conditionnement 070699

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

déchets non spécifiés ailleurs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | Transport par voie terrestre (ADR/RID) | Transport maritime (IMDG) | Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) |
|---|---|--|--|
| 14.1 N° UN | 1987 | 1987 | 1987 |
| 14.2 Désignation officielle pour le transport | ALCOOLS, N.S.A. (ETHANOL, ISOPROPANOL) | ALCOHOLS, N.O.S. (ETHANOL, ISOPROPANOL) | Alcohols, n.o.s. (ETHANOL, ISOPROPANOL) |
| 14.3 Classe(s) | 3 | 3 | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III | III | III |
| 14.5 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT | Non | Non | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | non applicable | non applicable | non applicable |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | non applicable | non applicable | non applicable |

Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

| | |
|--------------------------------------|-----|
| Étiquette de danger | 3 |
| Code de classification | F1 |
| Quantité limitée (LQ) | 5 L |
| Danger n° (code Kemler) | 30 |
| code de restriction en tunnel | D/E |
| catégorie de transport | 3 |

Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

| | |
|------------------------------|----|
| Quantité limitée (LQ) | 10 |
|------------------------------|----|

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

autres réglementations (UE)

Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses :

96/82/EG, annexe I, partie 2: Observer les seuils quantitatifs des phrases R.

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral : 60 Pds %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible



RUBRIQUE 16: Autres informations

Restriction(s) d'utilisation recommandée(s) :

Remarque:

Ne pas utiliser en milieu domestique.

Indications de changement

2021/09: Änderungen Abschnitt 7, 13

Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.